



CABINET SUSSE

EXPERTS FORESTIERS & ASSOCIES

Cabinet SUSSE Tristan
Expert Forestier
21, route de l'Ormois
21 270 Marandeuil

Tél : 03.80.31.97.02

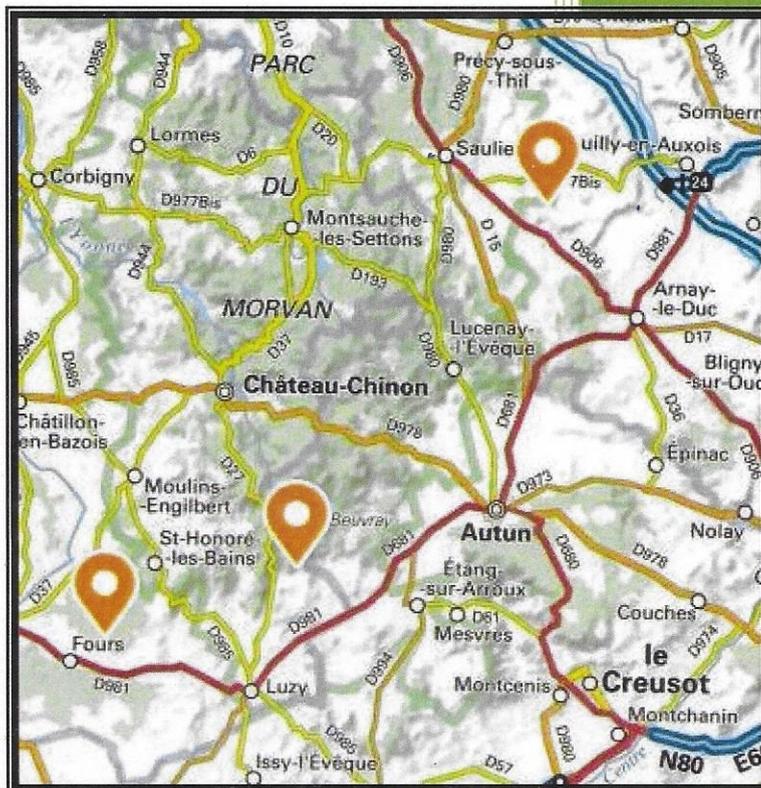
Fax : 03.80.31.70.18

Plan Simple de Gestion

Trois forêts

*Appartenant au
Groupement Forestier SFM
Situées sur les communes de
Sussey (21), Rémilly (58) et Larochemillay (58)*

*Surface : 19 ha 68 a 80 ca
Durée d'application : 2018-2029*



1 - CARACTERES GENERAUX

1.1 - SITUATION

Les trois forêts sont situées sur les communes suivantes :

* Département de Côte d'Or.

* Communes :

Sussey (Côte d'Or)	5 ha 70 a 70 ca
Rémilly (Nièvre)	8 ha 17 a 35 ca
Larochemillay (Nièvre)	5 ha 80 a 75 ca

19 ha 68 a 80 ca

1.2 - PROPRIETAIRE

Groupement Forestier pour la Sauvegarde des Feuillus du Morvan

∞ **Gérant :** Monsieur Jacky GORLIER

Co-gérant : Monsieur Colin

Siège social : 1, rue des Pierres BP 60046 - 71402 AUTUN Cedex

1.3 - SERVITUDES RECENSEES

Néant

2 - FACTEURS DE PRODUCTION

2.1 - RELIEF ET EXPOSITION

Sussey : L'altitude varie de 415 m à l'Ouest du Bois à 450 m à l'Est. Cette dénivellation est légèrement prononcée et est très favorable au drainage naturelle. La pente reste peu contraignante eu égard des exploitations. L'exposition est offerte à l'Ouest.

Remilly : L'altitude varie de 225 m à 235 m soit une dénivellation douce et peu marquée. L'exposition est offerte à l'Est.

Larochemillay : L'altitude varie de 420 m au Sud à 475 m au Nord qui se traduit par une pente douce et régulière. L'exposition est offerte au Sud.

2.2 - SOL

Les trois forêts sont assis sur des sols de nature assez différentes.

A Sussey, la forêt repose sur un niveau marneux avec un sol profond, argileux sensible au tassement et à ph alcalin parfois calcicole sur la partie haute.

A Remilly, le substratum géologique du massif appartient au Pliocène supérieur, les Sables et Argiles du Bourbonnais. Il en résulte des sols de qualité variable.

Dans les parties basses et hautes, le sol est argilo-siliceux de type brun lessivé profond avec tendance à l'acidification, mais qui convient bien au chêne. Les parties basses sont en général mieux drainées et neutrophiles et produisent des peuplements vigoureux, alors que dans les parties hautes, l'acidité est plus marquée et le sol est moins profond.

Enfin à Bibrachte, la forêt repose sur des formations granitiques déterminant des sols argilo-sableux, générant des conditions plus acides et sèches. Ces conditions sont favorables aux résineux et aux feuillus à mi-pente car plus enrichie en argile.

Les sols sont de bonne fertilité notamment pour le chêne pour les deux premières forêts, hêtre, érable sycomore et résineux pour Bibrachte.

2.3 - CLIMAT

Sussey et Rémilly : le climat est de type semi-continentale avec des hivers rigoureux et des étés chauds et secs. La pluviosité annuelle est de 895 mm, dont environ 220 mm de juin à août. D'une manière générale, elle est assez bien répartie dans l'année. La température moyenne annuelle est de l'ordre de 10,3 °C, soit un indice d'aridité de 44,1.

Les gelées printanières sont relativement fréquentes, parfois jusqu'en juin et peuvent provoquer des dommages aux régénérations et jeunes plantations, lorsqu'elles surviennent en pleine période de débourrement.

Larochemillay : il est de type semi-montagnard, humide et frais, caractérisé par des hivers longs et rigoureux, un printemps tardif et un été chaud avec orages fréquents. La pluviosité annuelle, relativement importante, est de l'ordre de 1500 mm, dont 300 mm pendant la saison de végétation. Les précipitations neigeuses sont parfois considérables et peuvent causer des dommages. La température moyenne annuelle est voisine de 8°C avec de fréquentes menaces de gel d'octobre à février et des gelées estivales dans le fond des vallées. Il apparaît ainsi un indice de Martonne de 87, traduisant des conditions très favorables à la végétation forestière, notamment résineuse.

2.4 - TYPOLOGIE DE STATION

La répartition de ces unités stationnelles se fait surtout selon la situation géographique.

➤ **Chênaie-Charmaie acidiline à engorgement temporaire :**

Cette unité stationnelle est présente sur la forêt de Rémilly. Le sol est de type brun acide avec une prospection des racines supérieure à 40 cm. La réserve en eau est excellente et dans la plupart des cas suffisante pour les essences principales. Ces stations sont majoritairement favorables à la production de chêne de qualité. Il s'y régénère bien.

➤ **Hêtraie-Chênaie acide :**

Cette station se rencontre à Larochemillay. Les sols sableux, filtrants, et chimiquement pauvres, sont soumis à de fortes évaporations estivales, notamment en exposition Sud. Les sols sont majoritairement de type brun acide, ocreux et offrent toujours une profondeur très favorable à la prospection racinaire et une fertilité stationnelle moyenne. Douglas, hêtre et

sapin pectiné s'inscrivent parfaitement dans un but productif, mais aussi le chêne rouge, le mélèze d'Europe et le pin laricio de Corse.

➤ **Frênaies-Erabraies-Chênaies de fond de vallon**

Cette unité stationnelle est représentative de la forêt de Sussey. Le sol est de type brun calcique. C'est un sol riche en éléments minéraux. Ces stations sont favorables aux chênes pédonculé et sessile, à l'érable sycomore, au frêne.

2.5 - FACTEURS BIOTIQUES ET CHASSE

La sylviculture mise en œuvre qui repose sur des peuplements régulièrement éclaircis, apportant une lumière diffuse et permettant à la végétation d'être présente au sol sur la plus grande partie de la surface est favorable au gibier. Cependant, l'équilibre en futaie irrégulière est plus fragile peut être facilement compromis par une densité excessive d'animaux.

Les chevreuils présentent des densités assez fortes. Le sanglier est également présent mais ne provoque pas de dégâts significatifs sur la régénération naturelle et la diversité des essences.

La chasse est louée pour le bois à Rémilly alors qu'il n'y a pas de locataire pour les deux autres forêts. Il existe un plan de chasse pour le chevreuil et le sanglier, soit en moyenne 1 chevreuil et 1 sangliers par an. Ce plan est réalisé. Le propriétaire restera vigilant à l'évolution du cheptel car les espaces ouverts vont augmenter par les coupes régulières rendant le biotope très favorable aux chevreuils.

Les orientations de gestion sylvicole devront tenir compte de cette forte contrainte, notamment pour le renouvellement des peuplements et le maintien de la biodiversité.

2.6 - INFRASTRUCTURES

Sussey : la propriété est accessible depuis un chemin empierré par un chemin rural envahi par la végétation qui borde la parcelle au Nord. La pente est importante mais accessible par les débardeurs.

Rémilly : les deux tenements sont directement accessibles soit par un chemin goudronné soit par une route empierrée utilisable par les grumiers.

Larochemillay : la parcelle est accessible directement par une route forestière qui traverse la propriété de Bibrachte. Les bois devront néanmoins être déposés sur la propriété riveraine pour faciliter l'accès aux grumiers.

Les distances de débarquages sont convenables mais l'infrastructure est perfectible. Néanmoins, compte tenu du volume à mobiliser et du temps de rotation, l'investissement n'est pas viable sans un dossier de desserte collective.

2.7 - ENJEUX ECONOMIQUES, ENVIRONNEMENTAUX, ET SOCIAUX

Il va de soi que la gestion en futaie irrégulière pratiquée, s'inscrit directement dans les critères de la gestion durable, pour la préservation de la biodiversité et des paysages.

Sur l'ensemble de la propriété, des arbres à vocation écologique (arbres à cavité, bois mort) sont régulièrement maintenus. Ils sont un atout pour la biodiversité notamment pour l'entomofaune et l'avifaune.

Sussey est intégré dans un site Natura 2000 FR2601012, gîtes et habitats à chauves-souris en Bourgogne et ZNIEFF de type I et II.

Rémilly est intégré dans un site Natura 2000 FR2601015 bocage, forêt humide du Sud du Morvan et ZNIEFF de type II.

Larochemillay est intégré dans un site Natura 2000 FR2600961, massif forestier du Mont Beuvray et ZNIEFF de type I et II et dans le périmètre du site classé du mont Beuvray.

L'agrément de ce plan simple de gestion sera demandé au titre du code forestier, du code l'environnement et des monuments historiques.

Les différents produits forestiers trouvent des possibilités d'écoulement. Le bois d'œuvre est transformé localement mais certains lots peuvent être exportés. La pression du tourisme (promenade, cueillette...) reste faible. L'entrée du public est autorisée mais il n'existe aucune convention d'ouverture au public.

2.8 - PARCELLAIRE

Compte tenu de la surface de chaque entité, nous définirons une parcelle forestière par forêt. Ainsi les surfaces varient entre 5,7 et 8,2 ha. La surface moyenne ressort à 6,6 ha environ. Un tableau de ventilation des peuplements par parcelle est donné au chapitre 3.3. Un tableau de correspondance entre le parcellaire cadastral et le parcellaire forestier est donné en annexe.

Les limites sont données par des bornes, murets, routes, layons forestiers récemment entretenues.

3 - PEUPELEMENTS

3.1 - TRAITEMENT ANTERIEUR

Sussey : aucune intervention depuis plus de 20 ans dans le peuplement.

Rémilly : coupe rase partielle du taillis de charme dans les 10 dernières années et enrichissement en épicéa/sapin sous la futaie.

Larochemillay : absence d'intervention depuis 30 ans minimum avec chablis importants non exploités à terre.

3.2 - COMPORTEMENT DES ESSENCES

3.2.1 - *Frêne*

Malgré la présence du chalaras depuis plusieurs années, cette essence est bien adaptée à une production satisfaisante sur la parcelle de Sussey. Il ne craint que les sols les plus secs.

Les meilleures qualités se rencontrent sur les parties basses. Les arbres peuvent alors atteindre des hauteurs proches de 22 m sur les stations marneuses. La croissance est rapide et

le diamètre d'exploitabilité dépasse 60 cm pour un âge de 80 ans. Sur ces stations, on peut obtenir des individus de qualité de plus de 70 cm de diamètre.

La régénération est facile à obtenir mais la fonte des semis est actuellement systématique.

3.2.2 - *Chêne*

C'est l'essence la plus répandue en surface. Dans les zones les plus acides, ses caractéristiques de forme et de qualité sont moyennes. Sur les meilleurs sols, la croissance est assez rapide et le bois de qualité moyenne à bonne avec une hauteur atteignant 20 m. Le bois, plutôt coloré et nerveux peut être destiné aux sciages (avec parfois des plots destinés à la fabrication de merrains). Le diamètre d'exploitabilité est fixé à 60 cm pour un âge de 120 ans. Les défauts les plus notables sont la brogne et la gélivure.

La régénération naturelle est fortement concurrencée et abrutie par le gibier.

3.2.3 - *Pin Laricio de Corse*

Cette essence est assez rare dans le Morvan et a été introduit probablement depuis plus de 60 ans. La réussite est assez bonne comme en témoigne la hauteur moyenne supérieure à 25 m. Sa croissance reste lente et il est sensible au coup de vent violent. Le défaut majeur est la fourchaison dont la proportion diminuera avec les éclaircies.

On peut envisager un diamètre d'exploitabilité de 40 cm pour un âge proche de 100 ans pour l'alisier torminal et le cormier.

3.2.4 - *Feuillus divers*

Charme, érable champêtre et sycomore, tilleul constituent le surplus de la futaie. Même si les stations ne permettent pas d'attendre sur chaque forêt de bons produits, ces essences gagneraient à être cultivées de manière systématique, car elles sont à maintenir dans un souci de diversité de la production et de biodiversité.

3.4 - DESCRIPTION DES PEUPELEMENTS

Compte tenu des surfaces, nous ne définirons que quatre types de peuplements :

- Type 1 : Frênaie-Chênaie
- Type 2 : Taillis sous futaie de chêne
- Type 3 : Futaie de pin
- Type 4 : Chênaie acidiphile sur sol sec

3.4.1 - *Type 1 : Frênaie Chênaie*

Ce type se rencontre uniquement sur la forêt de Sussey. Le frêne constitue l'essence la plus productive et représente près de 70 % du nombre de tiges de la futaie. Le reste est occupé par le chêne, le charme, l'érable champêtre. Le chêne est présent à l'état de gros bois

alors que la répartition des tiges est plus irrégulière pour le frêne, qui peuvent être localement abondants avec une répartition en nombre de tige de 60 % de bois moyen, 30 % de gros bois et moins de 10 % de petit bois. La densité de la futaie varie de 50 à 80 tiges/ha.

Pour les hêtres la hauteur dominante est supérieure à 22 m. Que ce soit pour le chêne ou le hêtre, le peuplement est dominé par la présence de bois moyen. Il existe une petite proportion de gros bois en revanche il y a un déficit de petit bois.

La qualité globale des frênes et chênes est bonne. Ils sont élancés avec des cimes équilibrées. Cependant, la fourchaison et la rectitude sont des facteurs limitant. Une proportion intéressante de billes de tranchage sont observées pour le frêne, mais la majeure partie des produits est destinée à la production d'avivés.

La qualité du chêne est moyenne, même si certains produits sont utilisés en menuiserie, voire même en merrain pour certains plots.

Les essences complémentaires de la futaie, érable et parfois merisier sont diffuses et souvent concurrencées par la vivacité du frêne.

Le taillis est rare et à base de charme sur les sols bien drainés. La régénération de frêne est présente mais souvent atteinte par le chalaras, celle du chêne est rare.

3.4.2 - Type 2 : Taillis sous futaie de chêne

Le chêne est l'essence dominante de la futaie, complété par le hêtre, quelques chêne d'Amérique et divers (charme, tremble). La vigueur est bonne avec quelques nuances selon la station, médiocre sur les sols acides à molinie, excellente sur les argilo-limoneux

La densité varie de 60 à 70 tiges à l'hectare. La répartition des tiges est en faveur des BM (35-45 cm) et des gros bois. La proportion de petit bois est faible.

Le chêne présente un houppier mieux développé car il est moins concurrencé. Les produits sont destinés à la charpente ainsi qu'aux sciages de second choix.

Les semis de chêne sont présents sur ces zones. Le taillis n'est pas toujours exploitables et est constitué de charme, rejet de souche du hêtre.

Ce type de peuplement présente une potentialité moyenne et les améliorations prudentes doivent être engagées.

3.4.3 - Type 3 : Futaie de pin

Ce type de peuplement se situe sur la forêt de Larochemillay. Le pin laricio de Corse est dominant et est accompagné par quelques pins sylvestres. Les autres essences sont rares, mélèze, châtaignier, chêne et érable sycomore mais présents à l'état de jeunes tiges.

La densité reste bonne mais hétérogène de part la présence d'une zone importante de chablis, soit 160-180 tiges/ha. La hauteur totale est supérieure à 25 m, avec une majorité de bois moyens. La croissance des fûts est lente et les produits sont destinés à la production de poteau, sciage, palette et bois d'industrie. La régénération est absente. Dans les zones de chablis, la régénération feuillue s'est développé avec du tilleul, érable sycomore parfois hêtre.

Les chablis sont assez importants et n'ont pas été exploités.

Ce peuplement à productivité faible doit être traité de manière prudente afin de préserver le matériel sur pied et d'engager le processus de renouvellement naturelle sur l'ensemble de la parcelle.

3.4.4 - Type 4 : Chênaie acidiphile sur sol sec

Ce peuplement est situé à l'Ouest de la parcelle à Larochemillay et correspond au peuplement originel. Son étendue est faible. Il s'agit de chêne, châtaignier à l'état de bois moyen et gros bois avec présence de houx. Les conditions sont assez séchardes et la qualité des produits est médiocre. A noter la présence de bloc rocheux qui limite la mobilisation des bois.

3.4.4 - Tableau récapitulatif des peuplements par parcelle

Parcelle	Surface totale	Type 1	Type 2	Type 3	Type 4	Observation
1	5,7	5,7				Sussey
2	8,2		7,6*			Rémilly
3	5,8			5,2**	0,6	Larochemillay
Totaux	19,7	5,7	7,6	5,2	0,6	

* la parcelle 197 de 0,6 ha est en nature de pré et assure le dépôt des bois.

** dont 0,6 ha de zone chablis

fiche fauchée

4 - OBJECTIFS

L'objectif principal du propriétaire est d'améliorer l'état générale de ces forêts, de maintenir ou de restaurer progressivement l'habitat initiale, d'étager les différents peuplements, d'assurer leur renouvellement par voie naturelle de la régénération, de limiter l'impact paysager lors des exploitations tout en respectant le cahier des charges du GGRFB dans le cadre de la certification FSC. La gestion s'orientera donc naturellement vers la production de bois d'œuvre de grosse dimension tant feuillu que résineux de qualité. La réalisation de cet objectif passera par une limitation des sacrifices d'exploitabilité et donc une orientation vers la futaie irrégulière.

La chasse constitue un objectif secondaire très nettement subordonné à l'objectif principal. Le but de l'activité cynégétique est de maintenir la forêt à un juste équilibre.

La production de bois de feu ou d'industrie, par les éclaircies de petits bois n'est pas un objectif en soi mais un maillon indispensable pour la culture des peuplements en place et pour la réussite de la conversion. Le débouché du bois de trituration feuillu pose quelques problèmes depuis quelques années.....

Les peuplements des types 1 et 2 sont orientés vers la production de chêne de qualité. Ces peuplements seront traités en amélioration de futaie, tout en favorisant la régénération naturelle du chêne et autres feuillus pour assurer une certaine diversification des essences.

Le peuplement de type 3, sera également géré en vue d'une amélioration lente de la futaie avec conversion progressive vers un mélange résineux/feuillu. Le type 4 sera laissé en attente afin de produire des gros bois sénescents, favorable aux insectes lignivores et ainsi qu'aux oiseaux.

Le traitement en futaie irrégulière sera poursuivi avec une rotation de 12 ans pour les trois premiers types. La gestion se fera par parcelles entières. Les prélèvements seront adaptés aux potentialités des peuplements.

Le volume des bois exploités au cours de la période devra être inférieur à l'accroissement biologique lors de l'application du plan simple de gestion. Cette capitalisation doit porter sur le bois d'œuvre de qualité. La régénération devra être suivie afin de confirmer son développement et assurer ainsi le renouvellement ou la conversion, des peuplements.

L'objectif cynégétique ne peut être ignoré et s'inscrira dans le traitement proposé. Une attention particulière sera consentie dans la gestion du cheptel qui devra rester sous un seuil supportable, et la concertation établie avec les chasseurs sera poursuivie.

5 - DIRECTIVES DE GESTION

5.1 - DUREE D'APPLICATION

La durée d'application du Plan Simple est de 13 ans (01/01/17 au 31/12/29).

La rotation retenue est de 12 ans pour les trois types faisant l'objet d'intervention.

5.2 - REGLES DE CULTURE

Règles générales

La production ligneuse économiquement affirmée provient surtout du chêne. Erables, fruitiers et frênes ont une représentation plus modeste.

Globalement, les règles visent à l'obtention de bois d'œuvre de la meilleure qualité possible, aussi diversifiée que possible, sachant que le chêne, le frêne et le hêtre sont les trois acteurs de base.

La coupe aura comme priorité la recherche d'une bonne répartition spatiale des essences les plus productives, en sélectionnant les meilleurs individus à qui l'on cherche à donner une cime très équilibrée, par l'enlèvement des concurrents directs. Une meilleure croissance est ainsi attendue en même temps qu'une meilleure stabilité.

L'intervention concerne toutes les catégories de grosseur, sélection et individualisation dans les petits bois, confirmation des bois moyen et des gros bois en leur donnant l'assise nécessaire à leur épanouissement, et récolte progressive de vieux bois. Des flots de sénescence et de vieillissement seront définis. Des cheminements d'exploitation seront matérialisés sur le terrain afin de préserver les sols, leur intensité dépendra de la texture des sols et des bois à mobiliser.

Ces derniers peuvent être exploités s'ils présentent des signes de sénilité, cimes transparentes, rameaux secs, s'ils sont de mauvaises qualités, bas branchus ou encore s'ils gênent des sujets plus jeunes et bien venants.

On gardera des bois morts, surannées et troués pour participer à la biodiversité de la forêt.

A/ Règles spécifiques au type 1

La vocation de production de bois de qualité est affirmée (frênes et chênes notamment). On maintiendra une structure semi-ouverte par l'entretien d'une futaie claire et on cherchera à favoriser le chêne. Lors du passage en coupe, on récoltera en premier lieu les frênes présentant des traces de dépérissements dues au chalaras. Les bois secs sur pied seront conservés sauf si ils gênent la circulation des engins. La sélection des meilleures tiges sera réalisée quelque soit le diamètre tout en favorisant le chêne dont le renouvellement est moins facile. Des cloisonnements d'exploitation pourront être créés afin de limiter l'impact du débardage sur ces sols marneux.

Les régénérations feront l'objet d'une intervention manuelle : dégagements, dépressages toujours au profit du chêne et fruitiers. Les passages seront réalisés au plus tard trois ans après chaque coupe et éventuellement en étape intermédiaire à 6 ans.

L'éclaircie dans le taillis sera toujours souhaitable si les brins de taillis limitent le développement des cônes de régénérations et/ou compromettent l'installation de semis diffus. Le maintien d'une densité suffisante sera toujours souhaitable afin d'assurer un rôle de protection sur les arbres de la futaie et d'éducation des jeunes gaules et de limiter la végétation concurrente (ronce, aubépine, épine noire).

Compte tenu de la structure actuelle du peuplement et de la répartition des classes de diamètres, le taux de prélèvement en bois d'œuvre sera compris entre 15 et 20 % à chaque passage.

B/ Règles spécifiques au type 2

On veillera à récolter une partie des bois de qualité secondaire (gélif, dépérissant) mais il restera une proportion non négligeable de ces bois qui devront être maintenus compte tenu de la faible densité par endroit et la présence d'un sous-étage jeune et non exploitable. On récoltera également quelques hêtres de qualité secondaire afin de limiter sa venue au détriment du chêne. Ainsi le taux de prélèvement en bois d'œuvre restera inférieure à 20 % à chaque passage. Le taillis dans les zones exploitables sera éclairci afin de dégager les houppiers de la futaie, d'apporter une lumière diffuse au sol pour favoriser les ensemencements tout en limitant le développement de la végétation concurrente notamment la ronce. La densité de tige conservée sera 1/3 voir 1/4 en fonction de la densité de la futaie. Dans les zones où le taillis a été exploité intensivement, un dégagement en recherche de semis sera fortement utile et nécessaire pour affranchir la régénération notamment de chêne (fruitier) de la ronce, du charme et du tremble. Les résineux présent très ponctuellement ne seront enlevés que pour faciliter le passage des engins forestiers. Lors du second passage, 30 à 40 % des tiges des épicéas pourront être enlevées si la régénération feuillue est bien venue. Les rares sapins seront impérativement conservés.

C/ Règles spécifiques au type 3

Lors du premier passage, on veillera à créer des cloisonnements d'exploitation afin que les machines puissent avoir accès à l'ensemble des bois. Le prélèvement agira dans les co-dominants en sélectionnant les meilleures tiges. Ainsi les bois fourchus, dépérissants et fortement branchus pourront être partiellement récoltés. Les bois dominés seront ôtés uniquement si ils gênent le passage des engins. Les chablis seront également partiellement enlevés ou démembrés sur place afin de faciliter leur dégradation au sol. Lorsque la densité des bois est importante, quelques gros bois pourront être extraits.

Dans les zones de chablis ou lorsque la densité est faible, on maintiendra lors du premier passage les individus. Après la première exploitation, un travail manuel sera obligatoire au plus tard trois ans après la coupe afin de favoriser semis, gaules et perches feuillues. Lors du second passage, on confirmera les bois de place en procédant au détournement des meilleures tiges dans toutes les catégories de grosseur, par éliminations des codominants de la futaie. Des tiges pourront être également récoltées au-dessus de cônes de régénération bien développés. Le taux de prélèvement sera de 20 % au maximum à chacun des passages.

6 - PROGRAMMES DES COUPES

Les différents types sont parcourus simultanément.

Année	N° parcelle	Surface totale	Dernier passage	Type de peuplement		
				Type 1	Type 2	Type 3
2017	2 et 3	14,0	??		7,6	5,2
2020	1	5,7	??	5,7		
2029	2 et 3	14,0	2017		7,6	5,2

2018

Euler fuchs

7 - PROGRAMMES DES TRAVAUX

7.1 - ENTRETIEN

Après chaque coupe d'amélioration, une assistance aux jeunes semis sera à réaliser manuellement afin de les affranchir de la végétation concurrente. Les assistances sont donc programmées dans un délai de 3 ans sur la base chronologique du programme des coupes.

Les semis acquis seront suivis et dégagés en fonction des besoins. La culture du couvert permettra de doser la lumière et contrôler la végétation concurrente.

7.2 - CYNEGETIQUE

Une surveillance spéciale portera sur la gestion du cheptel de gibier, dont la densité devra être compatible avec un développement harmonieux de la régénération feuillue de chêne et fruitiers.

7.3 - INFRASTRUCTURE ET PARCELLAIRE

Entretien des accotements, périmètres et lignes parcellaires.

ANNEXE : RELEVÉ CADASTRAL AU 1 JANVIER 2017

Tableau du parcellaire cadastral et forestier

Commune	Section	Numéro	Lieu-dit	Surface	Observation	Parcelle forestière
Sussey	A	540	Revenu Savot	57070		1
Remilly	B	196	La Cope	30602		2
Remilly	B	461	Les Boussets	20000		2
Remilly	B	462	La Cope	25038		2
Remilly	B	193	Les Soulins	6095	Pré	2
Larochemillay	B	370	Les Commes	58075		3
Surface totale		197		196880		

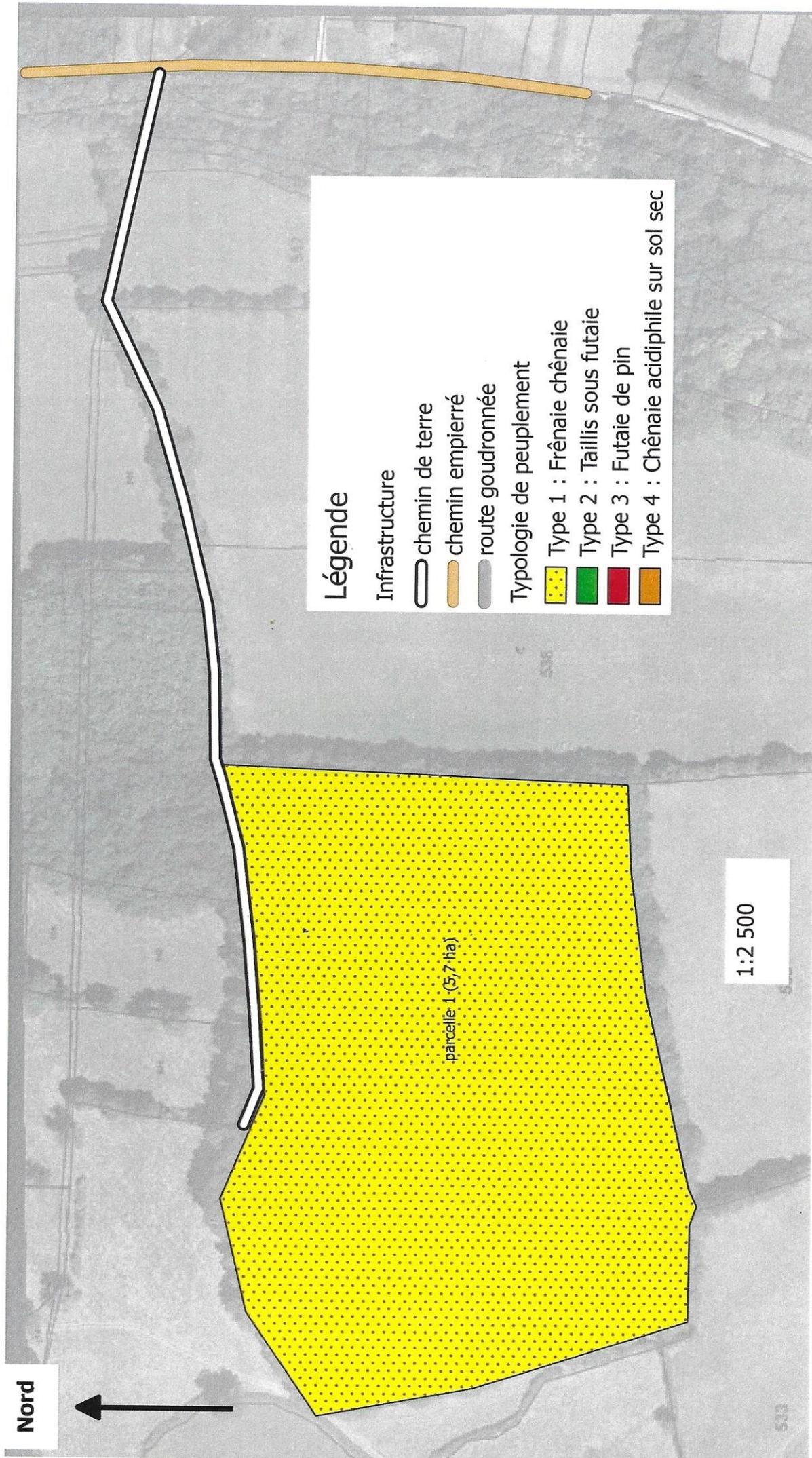
Bois de Revenu savot

GF SFM

Commune de Sussey (21)

Surface : 5 ha 70 a 70 ca

Année 2017



Bois de Remilly
GF SFM
Commune de Rémilly (58)
Surface : 8 ha 17 a 35 ca
Année 2017



Nord ↑

Légende

Infrastructure

-  chemin de terre
-  chemin empierré
-  route goudronnée

Typologie de peuplement

-  Type 1 : Frênaie chênaie
-  Type 2 : Taillis sous futaie
-  Type 3 : Futaie de pin
-  Type 4 : Chênaie acidiphile sur sol sec
-  Parcelle agricole

Les Commes

GF SFM

Commune de Larochemillay (58)

Surface : 5 ha 80 a 75 ca

Année 2017

Nord



parcelle 3 (5,8 ha)

Légende

Infrastructure

chemin de terre

chemin empierré

route goudronnée

Typologie de peuplement

Type 1 : Frênaie chênaie

Type 2 : Taillis sous futaie

Type 3 : Futaie de pin

Type 4 : Chêne acidiphile sur sol sec